



CS/ OL- 05/07/2018

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 03 Juillet 2018

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, confirmé aux administrateurs le 26/06/2018.

Présents : Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Charles Lacombe, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Michel Meyer, Laurent Billet

Représentés : Michel Bodoy et Jean-Claude Secchi :pouvoir à Olivier Labasse ,
Le Conseil peut délibérer valablement (8 présents et 2 pouvoirs).

Pièces jointes ou envoyées avant la convocation :

- Ordre du jour du CA envoyé le 26/06/2018

- Article « mobilité, qualité de l'air, protection du lac » du Président, Le Mag n° 86, journal d'information de la Mairie de Juillet 2018, page 26. Relation de la conférence de BVV du 27 mars à la Veyrière.

- Conseil Municipal du 11/06/2018, compte rendu envoyé aux adhérents le 18/06/2018.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2018.

Le projet est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne, rubrique « Conseils d'administration et Assemblées Générales »

2) Validation formelle du projet de PV de l'AG du 07 juin 2018

Le projet de Procès-verbal est approuvé formellement par les administrateurs, après un accord préalable par mail pour ne pas en différer la diffusion ; il a été envoyé aux adhérents et a été mis en ligne sur le site le 2 juillet ainsi que le diaporama présenté en réunion ; l'approbation définitive des adhérents se fera l'année prochaine lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019.

Le rapport moral et le rapport d'activité ont été mis en ligne pour l'AG.

Rappelons que la partie statutaire a été suivie d'une conférence sur l'éclairage urbain et le haut débit avec le Président du Syane, notre Conseiller Départemental Jean-Paul Amoudry, accompagné de son Directeur Général et d'une ingénierie en charge du premier sujet. Les adhérents et invités ont pu ainsi débattre et avoir réponses à leurs nombreuses questions. Cette réunion a connu un bon succès et les échanges se sont prolongés dans la soirée autour du verre de l'amitié.

3) Cooptation de Charles Lacombe comme administrateur

A l'issue de l'AGO, suite à l'appel à candidature du président, Charles Lacombe, veyrolain de souche, a proposé de rejoindre le conseil d'administration. Membre fondateur et ancien trésorier de BVV il avait quitté le CA il y a plusieurs années pour des raisons familiales. Le Président propose de le coopter lors de ce CA, avant la ratification officielle à la prochaine AGO. Les administrateurs, se prononcent favorablement, à l'unanimité.

4) Election du bureau

Catherine Oliver, qui partageait le poste de secrétaire avec Mireille Kishazy, a souhaité ne pas se représenter pour des raisons d'éloignement ; le Président sortant fait un tour de table des candidatures ; à la demande des administrateurs présents, les membres sortants sont réélus à l'unanimité pour un nouvel exercice :

Président : Olivier Labasse

Vice-Président : Claude Saulgeot

Trésorier : Jean-Claude Secchi

Secrétaire : Mireille Kishazy

Olivier Labasse remercie les administrateurs de leur confiance renouvelée, tout en demandant aux administrateurs de se manifester pour une meilleure répartition des dossiers avec les adhérents.

5) Réunion du conseil municipal du 11 juin 2018

Olivier Labasse représentait BVV à cette réunion publique et a rédigé un compte-rendu adressé aux adhérents le 18 juin. Le Vice-président attire l'attention sur les sujets débattus : les prix de l'eau à Veyrier supérieur de 11% par rapport à Menthon-St Bernard, le renouvellement pour 3 ans du contrat (avec une

augmentation de prix de près de 4 %) du prestataire de la cantine actuelle, malgré une proposition beaucoup moins-disante lors de l'appel d'offre, l'attribution du marché de la réfection des tennis (130 K€) dont le programme complet de travaux ne sera précisé qu'après l'été (selon l'état de la dalle). Quel(s) administrateur(s) pourront se rendre(nt) à la réunion du C du 9/07 ? (Jacques et/ou Olivier souhaitent un peu de relève)

6) Point des cotisations

A l'issue de l'AGO, le nombre de cotisations à date est de 75 (à confirmer par JC Secchi), dont de nouvelles adhésions; il reste environ une trentaine de retardataires et des promesses de nouvelles adhésions : il est demandé à chaque membre du CA de solliciter ces adhésions par des contacts de voisinage et de connaissance amicale.

7) Questions diverses :

- Le **MAG** de juillet 2018 : vous y lirez un article de notre Président, au nom de BVV, sur la « Mobilité, qualité de l'air, protection du lac », suite à la réunion publique du 27 mars dernier organisée par BVV sur le sujet.

- Le **PDU, (Plan de Déplacement Urbain) du Grand Annecy** a réuni son comité le 27/06/2018 : notre Président Olivier Labasse y a participé, comme les élus de différentes communes, dont le Maire de Veyrier ; il a constaté avec satisfaction que le Président du Grand Annecy a accepté le principe d'une concertation préalable sous les auspices de la CNDP (commission nationale du débat public) qu'il devrait annoncer début septembre. Parmi les sujets portés au débat par BVV et qui intéressent au plus haut point les habitants de Veyrier-du-lac : transports collectifs sur la rive EST (cf. la ligne 61 actuellement plus que médiocre), transports lacustres, Léman Express dont l'arrivée en gare d'Annecy est toujours prévue pour le 1er décembre 2019...

- La question de la mobilité sur la rive Ouest, qui concerne les habitants des 2 rives (cf. report du trafic automobile en rive Est), projet conjoint du Département et du Grand Annecy désormais intitulé LOLA (liaison ouest du lac d'Annecy) fera l'objet d'une autre concertation préalable programmée aux mêmes dates à la demande des associations du collectif « Grenelle des transports et de la qualité de l'air » dont BVV est membre fondateur.

- En revanche, on ne comprend pas, à l'heure à laquelle est programmée l'arrivée du Léman Express, la DUP, suivant une enquête publique bâclée, donnée pour le passage à 2 fois 3 voies de l'autoroute de Annecy Nord au péage de Cruseilles, portant à 10 le nombre de voies routières parallèles (sans résoudre les files d'attente au péage de Bardonnex)

- La Voie Verte de la rive Est, ouverte depuis le 1er juin (inauguration discrète réservée aux élus et riverains) présente des défauts accidentogènes, liés non seulement à la conception initiale mais aussi à la réalisation. BVV se propose de recenser et de proposer une liste des points faciles à améliorer au Département (MM. Monteil et Duvernay) avec copie à Monsieur le Préfet avant la multiplication des accidents.

- **Urbanisation** : le PC de SU de Chavoires a été accordé par la Mairie le 22 juin : Le permis délivré est très probablement conforme au PLU. Les messages des associations veylolaines et les pétitions des habitants auront permis d'éviter le doublement du CES (coefficients d'emprise au sol) initialement prévu dans le PLU modifié. En revanche restent la contradiction avec les objectifs d'urbanisme et la question de sécurité publique et de la circulation (les problèmes posés par les entrées/ sorties en double sens existaient déjà avec le garage, lequel n'était plus la station-service avec un trafic élevé que devrait dépasser une supérette placée à cet endroit de Veyrier). Reste aussi qu'un PC est toujours accordé sous réserves du droit des tiers, en particulier des voisins (cf. troubles de voisinage, vues, ...)

Les travaux sans permis de construire en bas du lotissement du Pré au Moine (travaux d agrandissement de plus de 40 M2) ont été porté à la connaissance de Mme MEYNET / Mairie de VEYRIER ; plainte aurait été déposée par la Mairie devant la justice. BVV salue cette réaction devant une illégalité signalée ; à suivre...

Une « main courante » a été déposée à la mairie par un de nos adhérents qui dénonce la *disparition du chemin rural des Courtilliers* au-delà de l'oratoire situé près de l'ancienne ferme Brave. Plusieurs administrateurs se proposent d'aller vérifier sur place.

Remise en état des routes de la Corniche et du Mont-Baron demandée par les riverains et BVV : pas avant 2030, du fait de l'endettement actuel, répond la Mairie. BVV avait préconisé dès 2015, dans son rapport « **Veyrier- 2020, Prospective urbanistique** », des aménagements pour cette route panoramique. Georges rappelle l'aménagement (demandé à la mairie depuis bientôt 10 ans) d'une plateforme au sommet de la Ravoire et d'y installer quelques bancs publics pour permettre aux nombreux promeneurs d'admirer le panorama unique et de s'y reposer. Le Président rappelle l'importance de suivre l'évolution du PLU et en particulier le devenir des OAP (Poste, Centre village et maison Oberkampf, la Ravoire....)

Prochain Conseil d'administration : mardi 04 septembre 18 heures salle de réunion de la Veyrière